

Les activités du Jury pendant le premier trimestre 1998

L'évolution du nombre de cas soumis

Les 3 premiers mois de l'année 1998 ont été caractérisés par un nombre de cas soumis qui se situe à un niveau comparable à celui du 2e semestre 1997, mais cette stabilité résulte de 2 évolutions inverses : d'une part une reprise des demandes d'avis préalable et d'autre part une baisse des plaintes de consommateurs.

Les **demandes d'avis préalable** (14) ont doublé par rapport au 4e trimestre 1997 et ont représenté 38% de l'activité du Jury.

Les **plaintes de consommateurs**, (13) ont diminué de 48% par rapport au 4e trimestre 1997 et se situent à un niveau nettement plus bas qu'au cours des années 1996 et 1997.

Le nombre de **plaintes d'entreprises** (2) reste toujours peu élevé et **les dossiers ouverts à l'initiative du Jury** (7) se situent dans la moyenne des trimestres précédents.

Le nombre de **nouveaux dossiers** ouverts de janvier à mars 1998 est de 32 (plusieurs plaintes ou demandes d'avis peuvent concerner la même publicité), soit une hausse de 10% par rapport au 4e trimestre 1997 (29) et de 3% par rapport au 1er trimestre 1997 (31).

	1996				1997				1998
	<u>1er trim.</u>	<u>2ème trim.</u>	<u>3ème trim.</u>	<u>4ème trim.</u>	<u>1er trim.</u>	<u>2ème trim.</u>	<u>3ème trim.</u>	<u>4ème trim.</u>	<u>1er trim.</u>
Demandes d'avis préalable	20	19	11	17	12	14	11	7	14
Plaintes de consommateurs	29	48	86	52	28	29	27	25	13
Plaintes d'entreprises	4	4	3	4	4	-	-	1	2
Cas examinés à l'initiative du Jury	13	4	3	7	7	11	7	3	7
	66	75	103	80	51	54	45	36	36
Cas non-traités (hors compétence)	15	18	12	16	19	14	19	13	17
TOTAL	81	93	115	96	70	68	64	49	53

Les résultats des interventions du Jury

Du 1er janvier au 31 mars 1998, 25 dossiers ont pu être clôturés et ont reçu les solutions suivantes :

<u>SOLUTION</u>	<u>ORIGINE</u>	Demandes d'avis préalable	Plaintes		Initiatives Jury	TOTAL	
			Consom- mateur	Entreprise			
1. Pas de remarques ou publicité justifiée		6	3	-	-	9	36%
2. Publicité modifiée ou arrêtée : a) Modification acceptée par l'annonceur b) Arrêt par l'annonceur c) Arrêt ou suspension par les media sur recommandation du Jury		2	2	1	-	5	20%
		-	2	-	1	3	12%
		1	-	-	1	2	8%
3. Avis négatif, réserves		2	-	-	-	2	8%
4. Campagne publicitaire ponctuelle ou achevée ayant justifié une recommandation pour l'avenir		-	4	-	-	4	16%
5. Satisfaction offerte au plaignant par l'annonceur		-	-	-	-	-	-
6. Dossier traité par instances judiciaires ou administratives		-	-	-	-	-	-
		11	11	1	2	25	100%

Le Jury a tenu 6 réunions au cours de ces 3 mois.

* *
*